



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'Hébergement et du Logement
Drihl**

Guide de la démarche dématérialisée de la campagne régionale d'Île-de-France d'habilitation au titre de l'aide alimentaire

Les demandes d'habilitation régionale au titre de l'aide alimentaire se font par saisie d'un formulaire en ligne et d'un dépôt des pièces obligatoires sur le site « Démarches simplifiées ».

Comment commencer à saisir sa demande en ligne ?

Pour accéder à la démarche, il vous suffit de cliquer sur le lien du formulaire en ligne :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/habilitation-regionale-2026>

Vous accéderez alors à cette page :



habilitation régionale 2026

Temps de remplissage estimé : 57 min (variable selon les options choisies)

Date limite : 18 septembre 2026 à 23 h 59 (heure de Paris).

Commencer la démarche

Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.



**S'identifier avec
FranceConnect**

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

ou

Créer un compte demarches-simplifiees.fr

J'ai déjà un compte

Quel est l'objet de la démarche ?

Rappel :

Si votre structure souhaite être habilitée pour une activité d'aide alimentaire couvrant 9 départements ou plus sur au moins 2 régions, vous devez demander une habilitation nationale auprès de la Direction Générale de la Cohésion Sociale.

Si vous disposez déjà d'un compte FranceConnect (compte commun à impots.gouv.fr, Ameli.fr, L'Identité Numérique, La Poste, etc.) vous pouvez vous connecter directement en cliquant sur « S'identifier avec FranceConnect » ou sur « J'ai déjà un compte » si vous avez déjà ouvert un compte « démarches-simplifiées ».

Si vous ne disposez d'aucun compte, il est nécessaire de créer un compte. Cela vous permettra de sécuriser votre formulaire et d'y revenir à tout moment.

Pour cela :

Cliquez sur dans la page internet de « démarches simplifiées » le lien :

[Créer un compte demarches-simplifiees.fr](#)

Entrez ensuite votre adresse de messagerie, puis un mot de passe, via cette fenêtre qui s'affiche :

OU

Email

Votre adresse email

Mot de passe (8 caractères minimum)

8 caractères minimum

Créer un compte

Une fois validé, vous accédez au formulaire en ligne, prêt à remplir votre demande :



habilitation régionale 2026

🕒 Temps de remplissage estimé : 57 min (variable selon les options choisies)

📅 Date limite : 18 septembre 2026 à 23 h 59 (heure de Paris).

[Commencer la démarche](#)

Quel est l'objet de la démarche ?

Rappel :

Si votre structure souhaite être habilitée pour une activité d'aide alimentaire couvrant 9 départements ou plus sur au moins 2 régions, vous devez demander une habilitation nationale auprès de la Direction Générale de la Cohésion Sociale.

Si ce n'est pas le cas et si le siège social de votre structure est situé en Île-de-France, vous devez demander une habilitation régionale à partir de ce formulaire en ligne en y inscrivant également les établissements situés hors Île-de-France qui seront couverts par cette habilitation.

Quelles sont les pièces justificatives à fournir ?

[Télécharger le guide de la démarche](#)

PDF - 252 ko

La première donnée à saisir sera le numéro SIRET à 14 chiffres de votre structure. Une fois saisi et validé, l'application vous affichera les données de votre structure que vous devrez vérifier, avant de rentrer sur le formulaire proprement dit.

Le formulaire commence ainsi :

The screenshot shows the user interface of the 'demarches-simplifiees.fr' website. At the top left is the French Republic logo and the text 'demarches-simplifiees.fr'. At the top right, there are links for 'votre messagerie', 'Aide', and 'FR', along with a search bar containing the text 'Rechercher un dossier'. Below the header, a 'Dossiers' tab is active. The main content area displays a dossier titled 'habilitation régionale 2026' with a status of 'Brouillon' (Draft). The dossier number is 'Dossier n° 10194777' and the time is '14:46'. A note indicates the dossier expires on '11/10/2024 (12 mois après la création du dossier)'. There are two buttons: 'Inviter une personne à modifier ce dossier' and 'Mon identité'. Below this, a note states: 'Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires. Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.' There is a link to 'Télécharger le guide de la démarche' (PDF - 95,9 ko). The main heading of the form is 'Formulaire de demande d'habilitation régionale Île-de-France à recevoir des contributions publiques pour la mise en œuvre de l'aide alimentaire'. Below this, it says 'Veuillez compléter :'. The first field is 'Dénomination de l'organisme *' with an empty input box.

Celui-ci précise dès le départ que les champs suivis d'un astérisque (*) sont **obligatoires** et que votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez par ailleurs à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

À ce stade votre saisie est en mode « brouillon » c'est-à-dire qu'elle n'est pas encore connue du service instructeur de la DRIHL.

Une fois votre formulaire de demande renseigné, vous pourrez le déposer en cliquant simplement en bas de formulaire sur le bouton « Déposer le dossier ».

Déposer le dossier

Tant que les pièces et les données **obligatoires** ne seront pas toutes saisies dans le formulaire votre demande ne pourra être transmise. En effet si vous essayez de déposer votre formulaire alors qu'il manque des éléments, l'application vous indiquera (sur fond rouge) les éléments manquants.

Exemple de message :

Le champ Dénomination de l'organisme doit être rempli.
Le champ Adresse postale du siège social doit être rempli.
Le champ Coordonnées électronique du siège social doit être rempli.
Le champ Coordonnées téléphoniques du siège social doit être rempli.
Le champ Statuts de la structure doit être rempli.

Lorsque votre dossier sera convenablement rempli (tous les champs obligatoires saisis et pièces à joindre obligatoires renseignées), alors la publication de votre demande pourra être transmise vers le service de la DRIHL instructeur en cliquant à nouveau sur le bouton de bas de formulaire « Déposer le dossier ».

Dans ce cas vous recevrez sur votre messagerie un mail certifiant du dépôt de votre demande, avec attachée en pièce jointe, une attestation de dépôt.

Par le biais de votre formulaire vous pourrez accéder à une messagerie pour correspondre directement avec le service instructeur de la DRIHL. Vous pouvez également correspondre avec le service instructeur « hors formulaire » via la messagerie générique d'aide alimentaire suivante (précisée également en bas de formulaire) :

habilitation-aide-alimentaire.drihl@developpement-durable.gouv.fr

Lorsque le formulaire passera en phase d'instruction par les services de la DRIHL, vous recevrez alors un second message sur votre messagerie pour vous le signifier.

Le résultat de l'instruction de votre demande ne sera pas notifié via l'outil en ligne. À l'issue de la campagne d'habilitation (fin avril 2026), un arrêté du Préfet de Région indiquera la liste des structures habilitées. Le service instructeur reviendra vers vous pour vous notifier cette décision.

Dernier point important, la date limite de dépôt des demandes d'habilitation est fixée au 30 décembre 2025 minuit. À compter de cette date, plus aucun formulaire ne pourra être transmis via l'outil en ligne.